

FÉDÉRATION  
DES  
CAISSES À SAVON

CERTIFICAT MÉDICAL  
DE NON-CONTRE-INDICATION

Je soussigné (1)

certifie que

M.

né le

demeurant à

ne présente pas de contre-indication à la pratique des  
activités de courses de caisses à savon.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (2)

1) Nom - Prénom et cachet du médecin

2) Le certificat doit dater de moins de 3 mois au moment de la demande de licence.

FÉDÉRATION  
DES  
CAISSES À SAVON

NATURE ET MODALITÉS  
DE L'EXAMEN MÉDICAL

La délivrance du certificat médical de non-contre-indication est  
subordonnée

à l'examen des aspects suivants :

\* d'une manière générale :

L'état de santé du demandeur doit permettre la pratique d'activités  
physiques et sportives de plein air.

\* pour ce qui concerne l'activité « CaisSES à savon » (1), l'examen  
doit vérifier en particulier :

- les capacités sensorielles (vision, audition, équilibre),
- les capacités psychiques (absence de conduite phobique en milieu  
clos).

En ce qui concerne la catégorie ouverte aux handicapés moteurs  
la délivrance du certificat médical sera subordonnée à la fourniture  
d'une attestation de l'intéressé, ou de son responsable légal pour un  
mineur, signifiant que le véhicule utilisé est adapté aux handicaps  
présentés.

(1) Une Caisse à savon est un véhicule roulant, sans moteur, muni  
d'une direction et de freins et répondant à des normes de fabrication et de  
sécurité précisées dans le règlement technique national.

Caractérisée par son aspect éducatif, l'activité caisse à savon consiste à  
concevoir et à fabriquer ces véhicules puis à participer à des animations,  
rencontres, échanges, compétitions, utilisant ces véhicules.

(Extrait des statuts de la Fédération).